

Les données que vient de publier Statistique Canada sont un tant soit peu réconfortantes. La demande est à la hausse, et puisque les inventaires ont diminué, il est à prévoir que les travailleurs mis à pied seront rappelés au travail pour fabriquer les biens que justement les consommateurs se remettent à acheter. Les travailleurs de l'automobile ont été rappelés à Oshawa et à Sainte-Thérèse, dans le Québec, et les usines de bois d'œuvre de la Colombie-Britannique tournent encore une fois. Les ventes de maison sont à la hausse dans la région de Toronto où les mois de janvier et de février sont restés passablement rentables; en fait, les ventes pour le mois de février ont battu tous les records pour cette période de l'année, exception faite de février 1981 alors que le secteur de la construction domiciliaire dans le grand Toronto connaissait un certain essor.

A certains signes, on voit que l'économie du Canada s'oriente vers la relance. Au fur et à mesure que grandira la confiance, renaîtra l'espoir des chômeurs. Voilà pourquoi il est temps que le Parlement se consacre de nouveau aux travaux de la Chambre; ainsi les Canadiens reprendront espoir et confiance.

* * *

LA RADIODIFFUSION

LA DÉPÔT DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Madame le Président, les radiodiffuseurs canadiens sont visés par une lourde réglementation fédérale. Ce secteur emploie des milliers de Canadiens, effectue des dépenses de centaines de millions de dollars chaque année et décide de ce que nous pourrions voir et entendre.

Après la période des questions, le ministre des Communications (M. Fox) déposera la stratégie gouvernementale en matière de radiodiffusion. Les députés étaient en droit de s'attendre, étant donné l'importance de cette question, que le ministre fasse une déclaration et réponde à leurs questions. En fait, pour éviter des commentaires et des questions de leur part, le ministre se contentera de déposer les documents et quittera la Chambre en vitesse pour donner une conférence de presse.

● (1410)

Il y a une semaine, le président du Conseil du Trésor (M. Gray) a fait l'une des premières déclarations à l'appel des motions présentées à la Chambre depuis un an. Ce procédé a donné d'excellents résultats pour les députés de tous les partis. L'automne dernier, des députés se sont entretenus avec des émissaires du ministre des Communications qui leur a demandé d'examiner la stratégie en matière de radiodiffusion et le rapport Applebaum-Hébert avec la plus grande objectivité possible. Nous avons cru le ministre sur parole lorsqu'il a parlé de faire preuve de bonne foi. Nous constatons aujourd'hui qu'il est prêt à court-circuiter le Parlement pour empêcher les députés de faire leur travail.

Les députés de notre parti regrettent que le ministre prenne cette initiative qui va gâcher le climat dans lequel se déroulera l'étude de ce document, mais ses actes confirment que les libéraux considèrent le Parlement non pas comme l'institution centrale du gouvernement, mais plutôt comme un obstacle.

Article 21 du Règlement

[Français]

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES RESTAURANTS ET LES HÔTELS—LA NORMALISATION DU STATUT DES TRAVAILLEURS

M. Cyril Keeper (Winnipeg-St. James): Madame le Président, les travailleurs du secteur des restaurants et des hôtels, dont une part importante des salaires provient des pourboires, sont présentement harcelés par le ministère fédéral du Revenu national. Celui-ci veut imposer les pourboires de ces travailleurs. Ces derniers ne s'opposent pas à payer leur juste part d'impôt. Cependant, ils demandent que justice soit rendue, c'est-à-dire qu'ils sont disposés à payer l'impôt sur la totalité de leur revenu, à condition que l'on normalise leur situation de travailleurs en leur accordant la sécurité sociale et les avantages sociaux sur la totalité de leur revenu, et au même titre que les autres travailleurs, comme l'assurance-chômage, la protection contre les accidents de travail, les congés de maternité, les vacances annuelles, les primes, les jours fériés et évidemment le régime de pensions. Je demande donc au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) d'entamer, dans les plus brefs délais, des discussions avec le ministre du Revenu national (M. Bussièrès) pour que l'on normalise le statut de ces travailleurs. «Sans bénéfices sociaux, pas d'impôt!»

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

L'INADMISSIBILITÉ DES JURÉS

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, j'aimerais attirer l'attention du gouvernement sur une anomalie qui existe actuellement dans la loi sur l'assurance-chômage car elle pénalise ceux qui sont appelés à faire partie d'un jury.

C'est ce qui est arrivé à l'un de mes électeurs à qui on a supprimé les prestations de chômage pendant les quatre jours qu'il a fait partie d'un jury sous prétexte qu'il n'était pas disponible pour travailler. La personne en question a donc été pénalisée pour avoir fait son devoir de citoyen.

A l'heure actuelle, quand quelqu'un est choisi pour faire partie d'un jury en Ontario, il est rémunéré \$10 par jour pendant les dix premiers jours plus \$2.50 pour frais de déplacement, ce qui fait en tout \$12.50. Ce tarif n'a pas été changé depuis 1959. Si le procès dure 11 jours ou davantage, il recevra alors \$40 par jour. Cette nouvelle disposition a été adoptée en 1980. C'est à peu près cette somme que paient les provinces en général.

La personne en question recevait \$42 en prestations de chômage, dont elle avait bien besoin pour faire vivre et pour loger sa famille. Comme on lui versait \$12.50 par jour à titre de membre du jury, il lui manquait donc \$29.50 par jour pour ces quatre jours, ce qui fait qu'elle a perdu en tout \$118 dont elle avait besoin.

Il y a deux mesures que le gouvernement pourrait prendre pour remédier à cette situation. Il pourrait d'abord modifier la loi sur l'assurance-chômage...

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie.